

RÈGLEMENT NUMÉRO 501-2021

AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 495-2021 IDENTIFIANT LES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX QUI AURONT LIEU À SAINT-TITE EN 2021

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender le Règlement numéro 495-2021 identifiant les événements spéciaux qui auront lieu à Saint-Tite en 2021, afin de modifier les événements spéciaux identifiés;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé et un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 29 juin 2021;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de modifier l'article III du règlement numéro 495-2021 identifiant les événements spéciaux qui auront lieu à Saint-Tite en 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et il est résolu :

Que soit adopté le règlement numéro 501-2021 amendant le règlement numéro 495-2021 identifiant les événements spéciaux qui auront lieu à Saint-Tite en 2021 et il est ordonné et statué ce qui suit, à savoir :

Article I Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Article II Modification de l'article III

L'article III est modifié :

Par le retrait des événements suivants :

- Compétitions de gymkhana : 18-19-20 juin 2021
- Rodéos : 2-3-4 juillet, 6-7-8 août et 13-14 août 2021

Par l'ajout de l'événement suivant :

- Festival Western de Saint-Tite du 10 au 19 septembre 2021

Article III Amendement

Le présent règlement amende à toutes fins que de droit le Règlement numéro 495-2021 identifiant les événements spéciaux qui auront lieu à Saint-Tite en 2021.

Article IV Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Fait, lu et adopté à l'unanimité
à Saint-Tite
ce 6 juillet 2021

Me Julie Marchand, greffière

Annie Pronovost, mairesse

AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES
DE LA VILLE DE SAINT-TITE

Avis public est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Tite, que lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2021, les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont adopté à l'unanimité le Règlement numéro **501-2021** amendant le Règlement numéro 495-2021 identifiant les événements spéciaux qui auront lieu à Saint-Tite en 2021.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Fait, donné et signé à Saint-Tite
ce 7 juillet 2021

Me Julie Marchand,
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement numéro 472-2019 adopté le 19 décembre 2019, je soussignée, Me Julie Marchand, greffière de la Ville de Saint-Tite, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public concernant l'adoption du **Règlement numéro 501-2021** par le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite, sur le site internet de la Ville (www.villest-tite.com) le 7 juillet 2021 et affiché au bureau de la municipalité en date du 7 juillet 2021.

Me Julie Marchand,
Greffière